



Département du calvados  
CCAS d'Argences  
Procès-verbal du conseil d'administration du lundi 23 février 2026

**Le mardi 23 février 2026 à 14h le conseil d'administration, dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Marie-Françoise ISABEL, Maire**

Date de convocation : 03/02/2026

En exercice : 11

Présents : 6

Procurations : 1

Quorum : 6

**Etaient présents :** Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, Florence GUERIN, Brigitte FIQUET-ASSIRATI, Pierrette BOULLIN et Véronique WANTZ

**Absents avec procuration de vote :** Martine BUTEUX pour Marie-Françoise ISABEL

**Absent sans procuration de vote :** Stéphanie SALERNO, Michel VALLEE, Pascal CHABAUD et Jean-Paul COUE

**Secrétaire de séance :** Lydie MAIGRET

**Ordre du jour de la séance**

- 1- Désignation d'un secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal du 17 février 2026
- 3- Information relative aux décisions prises par Madame la Présidente et Madame la Vice-Présidente par délégation du Conseil d'Administration
- 4- Compte financier unique 2025
- 5- Affectation des résultats
- 6- Budget primitif 2026
- 7- Etude des situations

### 1- Désignation d'un secrétaire de séance

En début de chaque séance, un secrétaire doit être désigné par les membres.  
Lydie MAIGRET est nommée secrétaire de séance.

### 2- Approbation du dernier compte-rendu

Il est proposé à l'assemblée de valider le procès-verbal du dernier conseil d'administration.  
Il est adopté à l'unanimité.

### 3- Information relative aux décisions prises par Madame la Vice-Présidente par délégation du Conseil d'Administration

Marie-Françoise ISABEL et Florence GUÉRIN peuvent instruire des aides conformément au règlement des aides sociales facultatives délibéré le 17 novembre 2023 et modifié le 14 février 2025.

Il convient lors du conseil d'administration de rendre compte des décisions.

<b>Aides financières 2026 Février</b>			
<b>Type de d'aide</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Date</b>	<b>Montant</b>
Alimentaire	Epicerie sociale	16/02/2026	20 €
Carburant	Leclerc	16/02/2026	30 €
Sous-total			50 €
Alimentaire	Epicerie sociale	19/02/2026	20 €
Carburant	Leclerc	19/02/2026	50 €
Sous-total			70 €
<b>Total</b>			<b>120 €</b>

### 4- Compte financier unique 2025

Le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif ainsi qu'au Compte de Gestion.

Jusqu'alors en phase d'expérimentation, le CFU deviendra obligatoire pour toutes les communes à compter des budgets 2026. La ville a souhaité anticiper cette obligation et a ainsi adopté le CFU pour l'exercice 2025.

Le système informatique de la DGIP est hors service depuis le 5 février 2026. La Trésorerie dont dépend la commune, n'a pas été en mesure de produire le CFU définitif. Par conséquent, il ne pourra pas être approuvé.

Il vous sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

### 5- Affectation des résultats

Le Compte Financier Unique n'étant pas approuvé, il n'est pas possible d'arrêter les résultats définitifs.

Il vous sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil d'administration.

### 6- Budget primitif 2026

Le budget est un acte fondamental de la gestion municipale car c'est celui par lequel le conseil d'administration prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et recettes de l'année à venir.

Le budget primitif présente les prévisions et autorisations de dépenses et de recettes de l'exercice. Il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère.

Lors de la séance du 17 février 2026, le conseil d'administration a débattu sur les orientations budgétaires pour l'année 2026. A partir de ces orientations a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 soumis à adoption, comme suit :

Le Budget Primitif 2026 du budget CCAS s'équilibre, en DÉPENSES et en RECETTES, à hauteur de 7 160,00 €, dont :

- 6 230,00 € en fonctionnement
- 930,00 € en investissement

Il présente les caractéristiques suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
65 – 65134 - Aides facultatives	4 810,00 €	74 – 7473 - Département	30,00 €
011 – 6281 - Cotisation UNCCAS	140,00 €	74 – 74748 – Budget principal de la commune	6 200,00 €
011 – 6156 - Maintenance logiciel	170,00 €		
011 – 6168 – Assurance	180,00 €		
040 – 6812 – Amortissement logiciel	930,00 €		
<b>TOTAL DF</b>	<b>6 230,00€</b>	<b>TOTAL RF</b>	<b>6 230,00 €</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
21 – 2188 – Autres matériels	930,00 €	040 – 2805 - Amortissement logiciel	930,00 €
<b>TOTAL DI</b>	<b>930,00 €</b>	<b>TOTAL RI</b>	<b>930,00 €</b>

Madame la Présidente proposera d'adopter le budget primitif 2026.

#### 7- Etude des situations

Une situation a été étudiée, un dossier de surendettement est à réaliser par l'administré.

Le Secrétaire de séance  
Lydie MAIGRET



La Présidente  
Marie-Françoise ISABEL

